

Concertations régionales pour les assises de l'installation

Trame pour la conduite des concertations

Le présent document est adressé aux Préfets de région et aux Présidents des Régions comme base pour animer les concertations régionales. C'est un guide, dans un premier temps pour l'organisation de la concertation et, dans un deuxième temps, pour la restitution des travaux régionaux vers le niveau national.

I – CONTEXTE ET ENJEUX

Lors de son discours au salon international de l'élevage à Rennes le 13 septembre dernier, le Président de la République a réaffirmé l'enjeu majeur que constitue la politique de l'installation pour le maintien et le développement d'une agriculture performante et durable.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a parallèlement fixé le cap de la promotion d'agricultures diverses, durables et performantes, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois sur l'ensemble des territoires. L'installation de nouveaux agriculteurs est génératrice d'emploi direct et induit. C'est dans cet esprit que le Ministre a souhaité initier les assises de l'installation afin de préparer une politique de l'installation renforcée et renouvelée.

L'objectif poursuivi par le Ministre dans le cadre de ces travaux est d'optimiser les dispositifs d'aide existants et leur complémentarité, d'améliorer l'accompagnement proposé aux porteurs de projet souhaitant s'installer, de faire le lien avec la question de l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs et de repenser la gouvernance du dispositif. Il s'agira de répondre à l'enjeu de l'installation, dans toute la diversité de l'agriculture française, en favorisant l'accès au métier d'agriculteur pour tous.

La décentralisation de la gestion du FEADER s'accompagnera de la mise en place de stratégies régionales de développement rural, ce qui permettra en particulier une complémentarité renforcée des aides à l'installation à l'échelle des territoires. Un cadre national pour la politique de l'installation sera mis en place. Il marquera très clairement l'engagement de l'Etat pour le maintien d'une politique couvrant l'ensemble des régions. Il définira les principes permettant de mettre à la disposition des porteurs de projets une "boîte à outils" contenant un panel d'outils organisés et complémentaires, regroupant les aides des différents financeurs. Il assurera une équité de traitement des porteurs de projet.

Ces assises se déroulent en trois temps :

- Une première étape de diagnostic conduite par un comité de pilotage national (COFIL), de novembre 2012 à février 2013 ;
- Une deuxième phase de consultations régionales, de mars à fin mai 2013 ;
- Une troisième et dernière étape à partir de fin juin 2013, conduite avec l'appui du COFIL, débouchant sur des propositions d'évolution de la politique d'installation. Ces propositions seront remises au Ministre pour nourrir notamment la préparation de la loi d'avenir et la prochaine programmation de développement rural (FEADER).

Une page internet dédiée aux assises de l'installation a été mise en place à l'adresse suivante :

<http://agriculture.gouv.fr/Assises-de-l-installation>.

Y sont notamment disponibles la composition du comité de pilotage national (COFIL) ainsi que les comptes-rendus et contributions des participants, qui sont des documents très utiles pour situer et préciser la problématique.

II – ORGANISATION DU QUESTIONNEMENT

Le présent document vise à structurer la concertation régionale à partir du questionnement dégagé par le COFIL.

Il comprend :

1. Un guide d'animation pour la concertation régionale. Organisé par thème, ce guide comprend un état des lieux de la situation actuelle et identifie des questions à approfondir.
2. Un document annexe, qui sera le support pour la restitution des travaux régionaux en vue de la synthèse nationale. Cette restitution a vocation à être effectuée sous forme dématérialisée à partir des éléments de diagnostic partagé et des propositions qui émergeront de la consultation régionale.

Le questionnement s'articule autour des 5 problématiques suivantes :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1 – Quelles cibles ? (autrement dit : qui veut-on aider ?)2 – Quels outils financiers ?3 – Quel accompagnement pour les porteurs de projet ?4 – Quels enjeux pour la transmission et l'accès au foncier ? Quelles réponses possibles ?5 – Quelle gouvernance ? |
|--|

L'objectif de la consultation régionale est d'associer largement les partenaires locaux concernés par la démarche de rénovation de la politique de l'installation et de faire remonter des propositions de terrain pour nourrir la réflexion nationale. L'ensemble des acteurs concernés par la politique de l'installation seront donc associés. La composition du COPIL peut servir de référence et être élargie à d'autres partenaires en région.

1. Quelles cibles pour la politique d'installation ?

1.1. Quels critères d'éligibilité des aides ?

→ Etat des lieux

L'octroi de la dotation jeune agriculteur et des prêts bonifiés sont conditionnés à des critères d'âge, de capacité professionnelle, d'affiliation à la MSA ainsi qu'à l'atteinte d'un revenu professionnel suffisant. Les critères s'appliquent également pour les exonérations fiscales. Seul un critère d'âge (moins de 40 révolus) s'applique pour les exonérations sociales destinées à accompagner l'installation.

Dans le cadre du COPIL, il est ressorti la volonté :

- d'augmenter le nombre d'installations pour le renouvellement des générations et le maintien d'emploi d'actifs exploitants agricoles dans les territoires ruraux,
- de définir une politique de soutien à l'installation plus ouverte à la diversité des projets d'installation et des profils des candidats y compris pour mieux accompagner les nouveaux installés non aidés jusqu'à présent,
- de mieux prendre en compte la dimension territoriale et l'impact sur l'emploi de ces projets,
- de soutenir les projets d'installation progressive.

Il fait également consensus que les aides doivent être destinées à des projets démontrant leur viabilité économique à terme et leur « vivabilité ». Cela suppose notamment un degré minimum de formation du porteur de projet, qui peut être personnalisé en fonction des situations.

La question des critères d'éligibilité (âge, niveau de formation, viabilité économique) se pose donc pour l'ensemble des aides de l'État, des Régions ou des autres financeurs.

Note : parallèlement aux concertations régionales sur l'installation, une réflexion est en cours au niveau national sur l'évolution possible des règles d'assujettissement aux cotisations sociales pour les exploitants agricoles (MSA), avec l'objectif de prendre en compte l'activité agricole de façon plus ouverte qu'aujourd'hui.

→ Questionnement

- Quels sont les freins à l'accès aux aides à l'installation identifiés dans votre région (âge, revenu, types de productions...) ? Quels leviers d'action pour lever ces freins ?
- Quelles devraient être les publics cibles des aides à l'installation ? Comment mieux les atteindre ?
- Quelles évolutions apporter aux dispositifs permettant d'apprécier la viabilité économique des projets ?
- Quelles évolutions faudrait-il apporter en matière d'éligibilité aux aides ?

1.2. Quelles priorités pour les aides ?

→ Etat des lieux

Les aides à l'installation cofinancées par l'Etat et le FEADER sont présentes sur l'ensemble du territoire mais différenciées en fonction des zones (montagne, zones défavorisées simples et plaine). Les montants de DJA peuvent également varier selon des grilles de critères fixées à l'échelle départementale et respectant quatre orientations nationales : hors cadre familial, caractère innovant, spécificité de l'économie locale, critères laissés à l'appréciation du préfet. Cette modulation est opérée dans le respect d'une moyenne de DJA par zone du département. Il existe également deux types de majorations facultatives encadrées à l'échelle nationale, l'une pour les installations en zone péri-urbaine et l'autre pour les installations en production spécialisée « ovins viande ».

Les Régions ont également mis en oeuvre une grande variété de dispositifs d'accompagnement de l'installation qui permettent notamment de soutenir le conseil, la trésorerie, les investissements, la formation...

Les échanges lors du COPIL ont fait apparaître une large adhésion au principe de modulation des aides à l'installation. Ce principe s'appuierait sur la définition d'un montant de base qui serait augmenté en fonction de différents critères (tout en respectant un montant moyen global). Des propositions ont émergé pour revoir les modalités et introduire en particulier de nouveaux critères (ex. prise en compte de la protection de l'environnement et notamment des zonages environnementaux, emploi, insertion territoriale, projets collectifs, innovation, parité homme-femme, pluriactivité...), ainsi que pour appliquer la modulation sur des bases communes pour l'ensemble des aides de l'État, des Régions ou des autres financeurs.

Le COPIL a également souligné l'importance de mettre en place un dispositif global clair et lisible.

→ *Questionnement*

- Sur la base de quels critères les aides devraient-elles être modulées ?
- Concrètement, comment la modulation devrait-elle être assurée ? A quel(s) échelon(s) territorial (aux) devrait-elle être définie ? Quels éléments devraient être prévus dans le cadre national et quels éléments seraient à définir en région ?
- Comment encourager l'installation progressive en tant que nouvelle forme de création d'activité ?

2. Quels outils financiers ?

→ *Etat des lieux*

Depuis 1973, la politique d'installation de l'État repose sur un dispositif constitué d'une dotation jeune agriculteur (DJA) et d'octroi de prêts bonifiés, complétés par des exonérations fiscales et sociales ainsi que par divers droits : DPU gratuits, droits de plantation, quotas laitiers, accès aux aides du Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL) et aux aides des collectivités territoriales. Plus récemment, la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche a instauré la taxe sur les terrains agricoles nus rendus constructibles pour financer des projets innovants et l'accès au foncier en faveur des jeunes agriculteurs.

Toutes les Régions conduisent une politique en faveur de l'installation en s'appuyant sur le PIDIL. Certaines d'entre elles recourent également à des aides hors PIDIL et inscrites dans le cadre du régime « de minimis » ou de programmes notifiés comme aides d'État auprès de la Commission européenne.

Lors du COPIL, il est ressorti la nécessité d'une mobilisation des aides plus personnalisée et plus adaptée aux projets individuels, dans leur diversité. Plusieurs pistes ont été mises en avant : dispositifs pour « des jeunes » au sens communautaire (c'est à dire moins de 40 ans), mise en place de nouveaux outils, ciblage des exonérations fiscales et sociales, adaptation territoriale des aides...

Le COPIL a également identifié la nécessité d'une meilleure coordination et lisibilité des politiques en faveur de l'installation dans l'intérêt du porteur de projet.

→ *Questionnement*

2.1 Aides de l'État

- Les deux principales aides de l'État (DJA, prêts bonifiés) sont-elles toujours adaptées aux besoins des jeunes installés ? Faudrait-il les faire évoluer en termes de ciblage ou de modalités ?
- Concernant les exonérations fiscales et sociales, faudrait-il les cibler davantage sur certains publics ?
- Quelles autres propositions pouvez-vous formuler concernant les aides de l'État cofinancées ou non par le FEADER ?

2.2 Programme État-Collectivités, le PIDIL

- Compte-tenu des nouveaux enjeux de l'installation, quelles sont les aides PIDIL les plus pertinentes qu'il conviendrait de développer davantage ?
- Quelles nouvelles mesures ou améliorations de mesures existantes seraient pertinentes ?
- Dans le cadre du PIDIL, comment améliorer la complémentarité des actions de l'État et des Régions ? Quelle articulation avec les PDR (en particulier quelles sont les aides actuelles du PIDIL qui pourraient être intégrées dans le PDR) ?

2.3 Aides des collectivités locales

- Quelles sont les mesures de soutien à l'installation mises en œuvre par les collectivités locales en dehors du PIDIL et quels sont les publics visés et les conditions d'accès ? Quelles propositions seraient à formuler pour une meilleure efficacité de ces soutiens ?
- Quelles mesures pourraient être développées à destination des nouveaux agriculteurs de plus de 40 ans ?
- Quels outils nouveaux devraient être développés (par exemple garantie ou cautionnement bancaire) ?
- Quelles aides devraient être cofinancées par le FEADER et intégrées dans les PDR ?

2.4 Complémentarité des aides

- Comment assurer la mise à disposition d'une boîte à outils contenant un panel d'outils organisés et complémentaires les uns par rapport aux autres, regroupant les aides des différents financeurs ?
- Quelle communication adaptée pour une meilleure connaissance des aides par les porteurs de projets et les structures chargées de les accompagner ?

3. Quel accompagnement pour les porteurs de projets ?

→ *Etat des lieux*

Le dispositif d'accompagnement des installations en agriculture se caractérise par l'élaboration d'un plan de professionnalisation personnalisé (PPP). Ce dispositif s'adresse aujourd'hui aux candidats éligibles aux aides de l'État à l'installation.

Le COPIL s'est exprimé en faveur du principe d'un dispositif d'accompagnement personnalisé. Il est également demandeur de le faire évoluer pour mieux répondre aux attentes des porteurs de projet dans toutes leurs diversités ainsi que d'adapter le contenu du PPP.

Un intérêt partagé se dégage en faveur d'une « porte d'entrée unique » (Point Info Installation ou PII) à l'échelon départemental (échelon de proximité), qui accueille tout porteur de projet intéressé par l'installation en agriculture. La nécessité de développer les liens entre le PII et les structures d'aide au montage de projets a été identifiée.

Les porteurs de projet devraient être accompagnés à tous les stades de leur projet : diagnostic-conseil en amont (projet non formalisé) ; projet suffisamment mûr pour qu'un PDE et un PPP puissent être élaborés ; suivi post-installation.

Note : parallèlement aux concertations régionales sur l'installation, une réflexion est en cours au niveau national sur la mise en place d'un statut social pour le porteur de projet durant certaines étapes préalables à son installation.

3.1 Les structures, leurs missions et leur fonctionnement

→ *Etat des lieux*

Le PII réceptionne les documents d'auto-diagnostic des candidats sollicitant les aides de l'État à l'installation. Il apprécie le degré de maturité du projet et transmet l'auto-diagnostic au Centre d'Élaboration des Plans de

Professionalisation Personnalisée (CEPPP). Celui-ci est chargé de convoquer le candidat en vue d'un entretien avec les deux conseillers du CEPPP. A l'issue de l'entretien, le CEPPP élabore le PPP du candidat et le transmet pour agrément au Préfet de département. Une fois le PPP agréé, le candidat dispose de 3 ans pour réaliser les actions qui ont été préconisées. Le référent PPP prend toute disposition pour permettre au candidat de réaliser les actions prescrites dans le PPP et l'accompagne jusqu'à sa validation.

Au début de la mise en œuvre du dispositif, des sessions d'information et de formation ont été organisées à l'attention des animateurs des PII et des conseillers PPP.

Le COPIL a souligné l'importance de la complémentarité entre le PII et les structures présentes sur le territoire susceptibles de participer à l'accompagnement du porteur de projet.

→ *Questionnement*

- Quels publics devraient être accueillis au PII ?
- Adhériez-vous au principe que l'accompagnement doit porter sur les trois phases suivantes :
 - Amont (projet non formalisé), ou phase de pré-installation ;
 - projet suffisamment mûr pour qu'un PDE et un PPP puissent être élaborés ;
 - suivi post-installation.
- Quelles devraient être les missions du PII à chacune de ces trois phases, au-delà d'accueillir, informer et orienter ? Comment garantir que ces missions soient assurées dans de bonnes conditions ?
- Comment organiser l'accompagnement des porteurs de projet qui n'ont pas accès aux aides individuelles à l'installation ?
- Comment optimiser le lien entre le PII et les différentes structures présentes sur le territoire susceptibles de participer à l'accompagnement du porteur de projet ? Le PII peut-il jouer un rôle de mise en réseau ?
- Quel rôle en particulier devrait être joué par les banques en matière d'accompagnement ?
- Quels outils pourraient être développés ou améliorés pour favoriser l'accompagnement ?
- Comment devrait être assuré le suivi post-installation ?
- Quelles seraient les compétences professionnelles attendues dans les domaines de l'animation et du conseil pour les animateurs et les conseillers des PII et des CEPPP ? Comment voyez-vous l'organisation de ces actions de formation ?

3.2 Les actions préconisées dans le PPP

→ *Etat des lieux*

Les actions qui peuvent être préconisées dans le cadre du PPP sont :

- les stages d'application en France ou à l'étranger,
- les stages en entreprise,
- des actions de formation continue au sens de l'article L 6313-1 du code du travail,
- des actions de tutorat,
- les stages de parrainage mis en œuvre dans le cadre du PIDIL ,
- des actions visant à l'obtention d'un diplôme conférant la capacité professionnelle agricole au sens de l'article D 343-4-1 du code rural et de la pêche maritime.

→ *Questionnement*

- Quelles seraient vos propositions pour élargir la liste des actions pouvant entrer dans le PPP ?
- Quelles solutions mettre en place pour permettre aux conseillers PPP de préconiser une offre de formation adaptée à la diversité des projets ?
- Serait-il pertinent de mutualiser l'éventail de formation au niveau régional ?
- S'il fallait revisiter le stage de 21h quelles seraient vos propositions en termes de contenu et de durée ? Ce stage doit-il être suivi par tous les candidats ?
- Y a-t-il intérêt à développer certaines actions sous forme collective ? Lesquelles ?
- Comment favoriser l'installation progressive à travers les actions préconisées dans le PPP ?
- Comment améliorer l'appropriation et la personnalisation du PPP ?
- Plus généralement, quelles évolutions du PPP vous semblent souhaitables ?

3.3. La gouvernance du dispositif d'accompagnement

→ Etat de lieux

Le dispositif actuel de l'Etat est suivi par un Comité Départemental à l'Installation. Les dispositifs des Régions font l'objet d'une gouvernance propre.

→ Questionnement

- Quel serait le schéma approprié pour la coordination et le suivi des actions d'accompagnement mises en œuvre dans les départements ?
- Le niveau régional pourrait-il assurer le pilotage, la cohérence et la mutualisation des actions d'accompagnement réalisées dans les départements ?
- Vous paraît-il nécessaire de conserver une gouvernance du dispositif d'accompagnement au niveau départemental ?

3.4. Le suivi du dispositif

→ Etat des lieux

Le suivi statistique est confié au niveau départemental au secrétariat du comité départemental à l'installation. Les DDT/M transmettent les données concernant l'année civile n, une fois par an, au plus tard fin janvier de l'année n+1, à la DRAAF/SRFD-DAF/SFD de leur région. La DRAAF communique au service concerné du Conseil régional ce bilan annuel dès lors que la collectivité territoriale est intégrée dans la gestion du présent dispositif.

Chaque bilan régional comporte des éléments relatifs aux PPP agréés et validés.

Lors du COPIL, il est apparu le souhait d'une plus grande transparence et de lisibilité des données sur l'installation.

→ Questionnement

- Quelles informations devraient être transmises à quelle instance et selon quelle périodicité pour assurer la coordination et le suivi des actions d'accompagnement ? En particulier, quelles informations devraient remonter des PII ?
- Faut-il, selon vous, un outil harmonisé au niveau national pour le suivi des porteurs de projet depuis leur entrée dans le dispositif PPP jusqu'à la date de leur installation ? Quelle utilisation de cet outil aux niveaux départemental, régional et national ?

3.5 Mission de service public assurée par les chambres d'agriculture

→ Etat des lieux

Depuis le 1er janvier 2011, les chambres d'agriculture exercent les missions de service public liées à l'installation :

- tenue du répertoire départemental à l'installation (RDI) (accompagnement du candidat, du cédant et des propriétaires, gestion des déclarations d'intention de cessation d'activité agricole DICAA, mise en relation, médiation foncière sur mandat du DDT)
- animation et pré-instruction liées à l'installation et à la cessation : dossiers d'installation, avenants PDE, actions du PIDIL...

→ Questionnement

- Quelles propositions seraient à formuler pour améliorer l'exercice de ces missions ?

4. Quels enjeux pour la transmission et l'accès au foncier ? Quelles réponses possibles ?

→ *Etat des lieux*

Le fermage est le faire-valoir prédominant avec près de 80% de la Surface Agricole Utile (SAU) exploitée même s'il existe de fortes disparités régionales et, notamment, un contraste Nord-Sud très marqué. Le foncier est détenu très majoritairement (87% environ) par des personnes physiques et des indivisions. Le marché des terres agricoles est un marché très étroit (1,15% de la SAU échangé chaque année), mais globalement peu spéculatif. Des outils de portage collectifs (groupements fonciers agricoles ou GFA) existent et de nouvelles formes émergent notamment dans le champ de l'économie solidaire (ex. la démarche de Terres de liens). La transmission des exploitations hors cadre familial représente aujourd'hui près de 30% des installations. La Loi d'orientation agricole de 2006 (LOA) a introduit de nouveaux outils (bail cessible, fonds agricole) qui avaient vocation à faciliter la transmission hors cadre familial, mais qui ne se sont pas développés.

L'accès au foncier est régulé en particulier par le contrôle des structures et l'intervention des SAFER dont les objectifs premiers sont l'installation. Un grand nombre de dispositifs fiscaux visent à inciter tant la transmission des exploitations que la location des terres par des baux à long terme ou cessibles.

Par ailleurs, les installations hors cadre familial sont le plus souvent des initiatives individuelles. L'accompagnement à mettre en œuvre doit veiller à favoriser l'insertion sociale, technique et économique des candidats. A ce titre, sont à explorer : le tutorat, la sensibilisation précoce des cédants (avant décapitalisation progressive), les contrats emploi-formation-installation (déjà en vigueur au titre de la formation professionnelle), l'installation hors cadre dans des formes sociétaires de type GAEC, d'autres formes d'exploitation sociétaire...

Sur la question de l'anticipation de la transmission et de l'accompagnement des cédants, le répertoire départemental à l'installation (RDI) a vocation à faciliter la mise en relation cédant-repreneur. Il est alimenté par les déclarations d'intention de cessation d'activité agricole (DICAA) que les cédants transmettent volontairement à la chambre d'agriculture 18 mois avant leur départ.

Dans le cadre des débats du COPIL, un consensus s'est dégagé sur la nécessité :

- d'améliorer la transparence et le partage d'informations entre tous les acteurs sur le marché du foncier,
- de cibler davantage les actions engagées pour faciliter l'accès au foncier,
- de renforcer l'efficacité du RDI,
- de rechercher une plus grande cohérence territoriale des outils d'accompagnement du cédant.
- de développer les outils de portage du foncier et les projets collectifs où sont mobilisés les territoires ou les structures économiques (rôle important dans la maîtrise du foncier).

→ *Questionnement*

4.1. Accès au foncier

- Quelles évolutions réglementaires sont à prévoir pour favoriser l'accès au foncier (contrôle de structures, fermage, portage, urbanisme, taxe pour le maintien de l'agriculture, dispositifs fiscaux....) ?
- Les outils existants de portage du foncier (SAFER, GFA, Terre de Liens) sont-ils suffisants pour répondre aux besoins des nouveaux installés, en particulier hors cadre familial ? Quelles propositions d'amélioration de ces outils ou propositions alternatives ? Quels nouveaux dispositifs de portage du foncier ?
- Quelles possibilités de développer des démarches collectives pour favoriser l'accès au foncier sur les territoires ? Avec les acteurs territoriaux, avec les acteurs économiques ?
- Comment est appréciée l'efficacité de la régulation de l'accès au foncier pour les nouveaux installés par le contrôle des structures ? Quelles propositions d'amélioration seraient à formuler ?
- Quelles autres propositions pouvez-vous formuler pour améliorer l'accès au foncier et en particulier inciter davantage les propriétaires à louer à des candidats à l'installation ?
- Faudrait-il renforcer la prise en compte de la politique de l'installation dans les outils de planification local (SCOT, PLU) ?

4.2 Accompagnement des cédants

- Comment améliorer le repérage des cédants ? Dans quels objectifs, avec quelles priorités ? Avec quels outils ?
- Comment inciter davantage les cédants à transmettre ?
- Quelle mise en relation cédants/futur installé ?
- Quelle articulation entre les différents outils pour une meilleure efficacité ?

4.3 Transmission hors cadre familial

- La LOA 2006 a introduit des dispositifs destinés à encourager la transmission hors cadre familial, en particulier le bail cessible et le fonds agricole qui se sont peu développés. Faudrait-il réfléchir à des améliorations de ces dispositifs pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle ?
- Quelles autres propositions d'amélioration seraient à formuler pour faciliter la transmission hors cadre familial ?
- Quel accompagnement de la transmission ? Comment faire le lien avec l'accompagnement de l'installation ?

5. Quelle gouvernance ?

→ *Etat des lieux*

A l'occasion du COPIL, le cabinet du ministre a rappelé que la décentralisation de la gestion du FEADER s'accompagnerait de la mise en place de stratégies régionales de développement rural et indiqué qu'elle devait permettre une complémentarité renforcée des aides à l'installation à l'échelle des territoires. Un cadre national de la politique de l'installation sera mis en place pour assurer un affichage fort et clair d'une politique d'installation et veiller à une équité de traitement des porteurs de projet.

→ *Questionnement*

- Comment assurer dans chaque région la complémentarité entre les aides de l'État, des Régions et des autres financeurs ? En particulier, sur quelle(s) instance(s) s'appuyer aux différents échelons ?
- Une instance nationale dédiée au sujet de l'installation/transmission serait-elle utile ? Si oui quelles missions et quelle composition ?
- Quels éléments devraient figurer dans le cadre national sur les rôles et missions des différentes instances de gouvernance ?
- Comment renforcer la lisibilité du dispositif d'aide et d'accompagnement pour les porteurs de projet afin de favoriser le développement des projets d'installation et de transmission ?
- Comment améliorer la communication sur la politique d'installation et de transmission ? A quel(s) échelon(s) devrait-elle être assurée ?
- Confirmez-vous l'utilité d'un outil statistique pour suivre et évaluer les politiques d'installation et de transmission ? Comment l'utilisation de l'observatoire www.installagri.net pourrait-elle être améliorée ?

ANNEXE - GRILLE POUR LA RESTITUTION DES TRAVAUX REGIONAUX

La restitution sera assurée par la DRAAF, après avoir effectué une synthèse des échanges régionaux en co-pilotage État-Région.

Il est demandé de respecter impérativement le questionnaire et de privilégier des réponses courtes, concrètes et opérationnelles.

En complément, des annexes pourront le cas échéant être transmises pour prendre en compte des points spécifiques à la région.

Par ailleurs, une note de synthèse d'une à deux pages sera transmise à la DGPAAT (Service de la production agricole -Sous-direction des entreprises agricoles -Bureau de l'installation et de la modernisation) pour résumer les conditions dans lesquelles se sont déroulées les concertations régionales et mettre en exergue les points de convergence et de divergence des différentes organisations consultées.

Modalités de renseignement (sous forme dématérialisée)

Vous trouverez ci-après une série de questions dont un bon nombre à choix fermés, ceci afin d'en faciliter l'exploitation.

Le questionnaire, une fois validé, pourra être modifié avec la clé d'identification qui vous aura été indiquée (avec le récapitulatif des données saisies).

Au delà de la date limite de réponse **fixée au 5 juin 2013**, les données enregistrées ne seront plus modifiables.

Un bilan des remontées régionales vous sera adressé dans le courant de l'été.

* * * * *

Question préalable – Identifier votre région

1. Quelles cibles pour la politique d'installation ?

1.1. Quels critères d'éligibilité des aides ?

1.1.a) Quels sont les principaux freins à l'accès aux aides à l'installation identifiés dans votre région?

[Numéroter par ordre de priorité]

Age (plus de 40 ans)

Niveau de formation (diplôme de niveau IV et plan de professionnalisation personnalisée)

Revenu professionnel minimal

Viabilité économique non avérée

Inadéquation avec les projets d'installation progressive

Méconnaissance des dispositifs d'aides

Réalisation d'un PDE et son suivi (avenants...)

Engagements sur 5 années

Lourdeur administrative des procédures en général

Insuffisance du repérage des publics éligibles

Désintérêt pour les aides

Autre. Précisez.

1.1.b) Faudrait-il assouplir les critères d'accès au regard des freins identifiés ? Oui Non

1.1.c) Si « oui », quelles modalités d'assouplissement pourriez-vous proposer ?

1.1.d.a) Quelles évolutions pouvez-vous proposer concernant l'élaboration du plan de développement économique (PDE) ?

1.1.d.b) Quelles évolutions pouvez-vous proposer concernant le suivi du PDE ?

1.1.e) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler en matière d'éligibilité des aides ?

1.2. Quelles priorités pour les aides ?

1.2.a) Faudrait-il cibler davantage les aides à l'installation ? [] Oui [] Non

1.2.b) Si oui, selon quels critères ?

1.2.c) Ces critères devraient-ils s'appliquer aux aides de l'État comme à celles des Régions ou des autres financeurs ? [] Oui [] Non

1.2.d.a) Faudrait-il notamment différencier davantage les aides en fonction des zones géographiques (montagne, zonages environnementaux...) ? [] Oui [] Non

1.2.d.b) Si oui, sur quelles zones ?

1.2.d.c) Et selon quelles modalités ?

1.2.e.a) Faudrait-il conditionner les aides à un plafond de revenu professionnel ? [] Oui [] Non

1.2.e.b) Si oui, selon quelles modalités ?

1.2.f.a) Faudrait-il créer des incitations spécifiques à l'installation à destination de certains publics ou de certains types de projets (ex. femmes, publics en difficultés, filières spécifiques...) ? [] Oui [] Non

1.2.f.b) Si oui, selon quelles modalités ?

1.2.g.a) De quelle manière faudrait-il encourager davantage les projets d'installation agro-écologiques ?

1.2.g.b) En introduisant des conditions nouvelles s'appliquant à tous les projets (ex. obligation de diagnostic environnemental, engagement dans une démarche de certification environnementale) ? [] Oui [] Non

1.2.g.c) En introduisant des incitations (ex. majoration optionnelle) [] Oui [] Non

1.2.g.d) Quelles autres modalités pourraient être proposées ?

1.2.h.a) Faudrait-il encourager l'installation progressive ? [] Oui [] Non

1.2.h.b) Si oui, selon quelles modalités ?

1.2.i) A votre avis, quels critères de modulation devraient être encadrés au niveau national et quels critères seraient à définir dans les régions ?

1.2.j.a) Dans un contexte de gestion inter-régionale par bassin de production (par exemple pour le lait), une certaine harmonisation des critères de modulation des aides est-elle souhaitable ? [] Oui [] Non

1.2.j.b) Justifiez et détaillez :

1.2.k) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler en terme de priorités pour les aides ?

2. Quels outils financiers ?

2.1. Aides de l'État

2.1.a) Les deux principales aides de l'État (DJA, prêts bonifiés) sont-elles toujours adaptées aux besoins des jeunes installés ? [] Oui [] Non

2.1.b) Faudrait-il les faire évoluer en terme de ciblage ou de modalités ? [] Oui [] Non

2.1.c) Si oui, de quelle manière ?

2.1.d) Des outils d'ingénierie financière devraient-ils être développés ? [] Oui [] Non

- 2.1.e.a) Les exonérations fiscales et sociales sont-elles toujours adaptées aux besoins des jeunes agriculteurs ? Oui Non
- 2.1.e.b) faudrait-il les faire évoluer en terme de ciblage ou de modalités ? Oui Non
- 2.1.e.c) Si oui, de quelle manière ?
- 2.1.e.d) Faudrait-il les cibler davantage sur certains publics ? Oui Non

2.1.f) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler concernant les aides de l'État cofinancées ou non par le FEADER ?

2.2. Programme État-Collectivités, le PIDIL

2.2.a) Les mesures mises en œuvre dans le cadre du PIDIL sont-elles globalement considérées comme :

Très efficaces

Plutôt efficaces

Peu efficaces

2.2.b) Quelles sont les aides PIDIL qui ont été mises en œuvre au niveau régional ?

- Aides au conseil Oui Non
- Aides à la formation Oui Non
- Complément local de DJA Oui Non
- Subvention d'installation pour les jeunes qui s'installent sans les aides à l'installation Oui Non
- Aides à l'investissement Oui Non
- Aide au bail Oui Non
- Aide à l'inscription au Répertoire départemental à l'installation (RDI) Oui Non
- Aide à la transmission progressive du capital social Oui Non
- Aide à la convention de mise à disposition avec une SAFER Oui Non
- Prise en charge partielle des frais d'audit Oui Non
- Aide à la location de la maison d'habitation et ou de bâtiments d'exploitation Oui Non

2.2.c) Compte tenu des nouveaux enjeux de l'installation, quelles sont les aides PIDIL les plus pertinentes qu'il conviendrait de développer davantage ? [Numéroter par ordre de priorité]

- Aides au conseil
- Aides à la formation
- Complément local de DJA
- Subvention d'installation pour les jeunes qui s'installent sans les AI
- Aides à l'investissement
- Aide au bail
- Aide à l'inscription au Répertoire départemental à l'installation (RDI)
- Aide à la transmission progressive du capital social
- Aide à la convention de mise à disposition avec une SAFER
- Prise en charge partielle des frais d'audit
- Aide à la location de la maison d'habitation et ou de bâtiments d'exploitation

2.2.d) Quelles nouvelles mesures ou améliorations de mesures existantes seraient pertinentes?

2.2.e) Dans le cadre du PIDIL, comment est appréciée la complémentarité des actions de l'État et des Régions ?

- Très satisfaisante
- Plutôt satisfaisante
- Peu satisfaisante

2.2.f) Comment envisagez-vous la complémentarité du dispositif PIDIL avec les programmes régionaux de développement rural ?

2.2.g) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler concernant le PIDIL?

2.3. Aides des collectivités locales

2.3.a) Dans votre région, des mesures de soutien à l'installation sont-elles mises en œuvre par les collectivités locales en dehors du PIDIL? [] Oui [] Non

2.3.b) Si oui, quelles sont ces mesures et quels sont les publics visés?

2.3.c) Quelles propositions formuleriez-vous pour une meilleure efficacité de ces aides?

2.3.d.a) Parmi ces mesures, existe-t-il des soutiens aux projets portés par des personnes de plus de 40 ans ?

2.3.d.b) Si oui, quelles sont les critères d'accès à ces aides aux « plus de 40 ans » ?

- Etude de viabilité [] Oui [] Non

- Accompagnement préalable [] Oui [] Non

- Autre [] Oui [] Non. Si oui, précisez.

2.3.d.c) Si oui, les mesures mises en œuvre dans ce cadre sont-elles globalement considérées comme très efficaces ? [] plutôt efficaces? [] peu efficaces ? [] ?

2.3.d.d) Justifiez votre réponse

2.3.e) Quelles mesures pourraient être développées à destination des nouveaux agriculteurs de plus de 40 ans ?

2.3.f) Quels outils nouveaux devraient être développés (par exemple garantie ou cautionnement bancaire) ?

2.3.g) Quelles aides devraient être financées par le FEADER et intégrées dans les PDR ?

2.4 Complémentarité des aides

2.4.a) Quelles propositions formuleriez-vous pour assurer la complémentarité des aides à l'installation ?

2.4.b) Comment assurer la mise à disposition d'une "boîte à outils" organisés et complémentaires ?

2.4.c) Quelle communication recommanderiez-vous pour une meilleure connaissance des aides par les porteurs de projets et les structures chargées de les accompagner ?

3. Quel accompagnement pour les porteurs de projets ?

3.1. Les structures, leurs missions et leur fonctionnement

3.1.a) Quelles devraient être les missions du PII ? Quel cahier des charges pour le PII ?

3.1.b) Quelles nouvelles missions du PII, au-delà d'accueillir, informer et orienter ?

3.1.c.a) Faut-il élargir le champ d'intervention du dispositif d'accompagnement ? [] Oui [] Non

3.1.c.b) En amont (pour les projets pas assez mûrs pour qu'un PDE et un PPP puissent être élaborés) ? [] Oui [] Non

3.1.c.c) Si oui, pour quel type de public ?

3.1.c.d) En aval de l'installation : [] Oui [] Non

3.1.c.e) Si oui, sous quelle forme ?

3.1.c.f) Et pour quelle durée ?

3.1.d) Faut-il revoir le contenu de l'auto-diagnostic [] Oui [] Non

3.1.e) Pour un candidat qui n'a pas encore identifié l'exploitation à reprendre, quels seraient les autres critères à prendre en compte pour mesurer le degré de maturité du projet du candidat ?

3.1.f.a) Est-il opportun de proposer un accompagnement aux publics qui ne sollicitent pas d'aides ou n'ont pas accès aux aides ? [] Oui [] Non

3.1.f.b) Si oui, quel type d'accompagnement proposeriez-vous ?

3.1.g) Comment garantir que les missions du PII soient assurées dans de bonnes conditions ?

- Prévoir un animateur dédié ? [] Oui [] Non

- Exiger un niveau de formation minimum des animateurs ? [] Oui [] Non

- Assurer un suivi des actions du PII ? [] Oui [] Non

- Autre ? [] Oui [] Non. Si oui, précisez.

3.1.h) Le PII pourrait-il être désigné par une autre procédure que la labellisation ? [] Oui [] Non

3.1.i.a) Au regard des cahiers des charges pensez-vous que les CEPPP remplissent correctement leur mission ? [] Oui [] Non

3.1.i.b) Diriez-vous que les conseillers référents remplissent correctement leurs missions ? [] Oui [] Non

3.1.i.c) Sinon quelles solutions préconisez-vous pour assurer une plus grande efficacité ?

3.1.j.a) Les autres structures présentes sur le territoire susceptibles de participer à l'accompagnement du porteur de projet remplissent-elles correctement leur mission ? [] Oui [] Non

3.1.j.b) Sinon, quelle solutions préconisez-vous pour assurer une plus grande efficacité ?

3.1.k.a) Faut-il réserver une place particulière aux banques en matière d'accompagnement [] Oui [] Non

3.1.k.b) Si oui à quel stade de l'accompagnement leur intervention vous paraît le plus pertinent ?

3.1.l.a) Comment renforcer le lien entre le PII et les différentes structures présentes sur le territoire susceptibles de participer à l'accompagnement du porteur de projet ?

3.1.l.b) Quel lien notamment entre le PII et le CEPPP ?

3.1.l.c) Quelle animation de l'ensemble des structures ?

3.1.l.d) Faut-il les mettre en réseau [] Oui [] Non ?

3.1.l.e) Si oui, quel rôle pourrait jouer le PII dans cette mise en réseau ?

3.1.m) Quels outils devraient être développés ou améliorés pour favoriser l'accompagnement ?

3.1.n) Comment devrait être assuré le suivi post-installation ?

3.1.o) Les animateurs et conseillers devant avoir un niveau de formation suffisant, quelles seraient les compétences professionnelles attendues dans les domaines de l'animation et du conseil pour :

3.1.o.a) Les animateurs du PII ?

3.1.o.b) Les conseillers compétences ?

3.1.o.c) Les conseillers projets ?

3.1.p.a) Comment voyez-vous l'organisation de ces actions de formations ?

3.1.p.b) Sur quelle zone géographique ?

3.1.p.c) Pour quelle durée ?

3.1.p.d) Selon quelle périodicité ?

3.2. Les actions préconisées dans le PPP

3.2.a.a) Faut-il modifier, élargir la liste des actions pouvant entrer dans le PPP ? [] Oui [] Non

3.2.a.b) Si oui, quelles sont vos propositions ?

3.2.b.a) Dans votre région le dispositif PPP a-t-il bénéficié à des candidats non éligibles aux aides de l'État à l'installation ? [] Oui [] Non

3.2.b.b) Si oui comment, par quel financement ?

3.2.c) Quelles solutions avez-vous mis en place dans votre région pour permettre aux conseillers PPP de préconiser une offre de formation adaptée à la diversité des projets ?

- 3.2.d) Serait-il pertinent de mutualiser l'éventail de formation au niveau régional ? [] Oui [] Non
- 3.2.e.a) Estimez-vous que les stages en entreprises sont nécessaires ? [] Oui [] Non
- 3.2.e.b) Rencontrez-vous des difficultés dans la mise en œuvre des stages ? [] Oui [] Non
- 3.2.e.c) Si oui, lesquelles ? Quelles propositions d'améliorations ?
- 3.2.e.d) Comment inciter à la préconisation des stages ?
- 3.2.e.e) Comment favoriser leur réalisation effective par les porteurs de projet à qui ils ont été recommandés ?
- 3.2.f.a) Est-il pertinent de relancer le dispositif de stage à l'étranger ? [] Oui [] Non
- 3.2.f.b) Si oui, quelles seraient vos propositions organisationnelles ?
- 3.2.g.a) Y a-t-il besoin de définir un parcours minimal d'accompagnement pour certains types de profil ?
[] Oui [] Non
- 3.2.g.b) Si oui, préciser les profils visés.
- 3.2.h.a) S'il fallait revisiter le stage de 21h, quelles seraient vos propositions en termes de contenu et de durée ?
- 3.2.h.b) Faut-il, selon vous, limiter au seul stage de 21 heures les candidats récemment titulaires d'une BPREA, d'un Baccalauréat professionnel CGEA ou d'un BTS ? [] Oui [] Non
- 3.2.h.c) Si oui, pourquoi ?
- 3.2.i.a) En dehors du stage de 21 h faut-il selon vous préconiser d'autres actions sous forme collective ?
[] Oui [] Non
- 3.2.i.b) Si oui, lesquelles ?
- 3.2.j.a) Pensez vous que l'installation progressive puisse être une des préconisations du PPP ?
[] Oui [] Non
- 3.2.j.b) Si oui, comment voyez vous sa mise en œuvre ?
- 3.2.k) Comment améliorer la réalisation par le porteur de projet des actions prescrites ou recommandées dans le PPP ?
- 3.1.l) Comment pourrait-on s'assurer de l'efficacité du suivi des candidats après agrément du PPP ?
- 3.2.m.a) Globalement, jugez vous utile de faire évoluer le PPP ? [] Oui [] Non
- 3.2.m.b) Si oui, quelles sont vos propositions ?
- 3.2.n) Faut-il, dans le cadre du dispositif d'accompagnement, que le candidat soit couvert par un statut unique quelque soit l'action prescrite dans son PPP ? [] Oui [] Non

3.3. La gouvernance du dispositif d'accompagnement

- 3.3.a) Le niveau régional pourrait-il assurer le pilotage, la cohérence et la mutualisation des actions d'accompagnement réalisées dans les départements ? [] Oui [] Non
- 3.3.b) En dehors du CDI et de la CDOA, y a t-il d'autres instances, départementale ou régionale, au sein desquelles sont abordés actuellement la mise en œuvre et le suivi du dispositif d'accompagnement ?
[] Oui [] Non
- 3.3.c) Vous paraît-il nécessaire de conserver une gouvernance au niveau départemental ? [] Oui [] Non
- 3.3.d) Globalement, quel serait le schéma approprié pour la coordination et le suivi des actions d'accompagnement mises en œuvre dans les départements ?

3.4. Le suivi du dispositif

3.4.a.a) Comment assurer la synthèse et le suivi de l'activité des PII ?

3.4.a.b) Quels types d'informations les PII devraient-ils transmettre aux partenaires ?

3.4.b) Faut-il selon vous un outil harmonisé au niveau national pour permettre de suivre un porteur de projet depuis son entrée dans le dispositif PPP jusqu'à la date de son installation ? Oui Non

3.4.c) Une utilisation de cet outil serait-elle à faire au niveau :

- Départemental ? Oui Non

Si oui, précisez laquelle.

- Régional ? Oui Non

Si oui, précisez laquelle.

- National ? Oui Non

Si oui, précisez laquelle.

3.4.d.a) Faut-il selon vous rendre obligatoire l'usage de SPHINX INSTALLATION ? Oui Non

3.4.d.b) Si oui, comment voyez-vous la liaison de l'outil SPHINX INSTALLATION avec les outils existants (observatoire à l'installation, OSIRIS, vos propres outils de suivi) ?

3.5. Mission de service public des chambres d'agriculture

3.5.a) Comment est appréciée la mission de service public des chambres d'agriculture ?

Très satisfaisante

Plutôt satisfaisante

Peu satisfaisante

3.5.b) Si « plutôt satisfaisante » ou « peu satisfaisante », de quelle nature sont les principales critiques mises en avant ?

- Gouvernance ? Oui Non

- Regroupement des missions insuffisant ? Oui Non

- Nature des missions ? Oui Non

- Relations avec l'administration ? Oui Non

- Autres ? Oui Non. Si oui, précisez.

3.5.c) Quelles propositions seraient à formuler pour améliorer l'exercice des missions de service public exercée par les chambres ?

3.5.d) Quelle articulation entre la mission de service public des chambres d'agriculture et les prestations des autres structures d'accompagnement ?

3.5.e) Comment assurer une séparation fonctionnelle entre les missions de service public des chambres d'agriculture et leurs prestations d'accompagnement ?

4. Quels enjeux pour la transmission et l'accès au foncier ? Quelles réponses possibles ?

4.1. Accès au foncier

4.1.a) Dans votre région, l'accès au foncier agricole constitue-t-il un frein important à l'installation ?

Oui

Non, généralement

Non, sauf exceptions

4.1.b.a) Dans votre région, y-a-t-il globalement adéquation entre l'offre et la demande de reprise d'exploitation ? Oui Non

4.1.b.b) Expliquez :

4.1.c.a) Les outils existants de portage du foncier (SAFER, GFA) sont-ils suffisants pour répondre besoins des nouveaux installés, en particulier hors cadre familial ? Oui [] Non []

4.1.c.b) Si non, quelles propositions d'amélioration de ces outils et/ou de création de nouveaux dispositifs de portage du foncier seraient à formuler ?

4.1.d) Quelles seraient les possibilités de développer des démarches collectives pour favoriser l'accès au foncier sur les territoires (avec des acteurs territoriaux et/ou économiques) ?

4.1.e) Estimez vous que dans votre région la répartition actuelle des surfaces libérées entre agrandissement et installation est satisfaisante ? Oui [] Non []

4.1.f.a) Peut-on définir une part optimum qui devrait être consacrée à l'installation ? Oui [] Non []

4.1.f.b) Si oui, comment ?

4.1.g) Comment est appréciée l'efficacité de la régulation de l'accès au foncier pour les nouveaux installés par le contrôle des structures ?

[] Très efficace

[] Plutôt efficace

[] Peu efficace

4.1.h) Quelles propositions d'amélioration seraient à formuler en matière de contrôle des structures pour faciliter l'accès au foncier des nouveaux installés ?

4.1.i.a) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler pour améliorer l'accès au foncier ?

4.1.i.b) Quelles propositions en particulier pour inciter davantage les propriétaires à louer leurs terres à des candidats à l'installation ?

4.1.j.a) Faut-il renforcer la prise en compte de la politique de l'installation dans les documents de planification locale ?

4.1.j.b) Si oui, comment ?

4.2. Accompagnement des cédants

4.2.a) Compte-tenu des dispositifs d'incitation existants en particulier exonérations fiscales, comment inciter encore davantage les cédants à préparer la transmission de leur exploitation ?

4.2.b) Comment est appréciée l'efficacité globale des répertoires départementaux départ-installation (RDI) ?

[] Très efficaces

[] Plutôt efficaces

[] Peu efficaces

4.2.c) Quelles propositions d'amélioration seraient à formuler concernant le RDI ?

4.2.d.a) Comment améliorer le retour d'information des DICAA ?

4.2.d.b) En anticipant d'avantage l'envoi des DICAA par la MSA aux cédants ? Oui [] Non []

4.2.d.c) En rendant obligatoire le renvoi par les cédants des DICAA aux chambres d'agriculture et éventuellement en prévoyant des sanctions en cas de non retour ?

[] Oui avec sanction

[] Oui sans sanction

[] Non

4.2.e) Sur le volet « accompagnement des cédants », comment appréciez-vous l'efficacité des dispositifs du PIDIL ?

[] Très efficaces

[] Plutôt efficaces

[] Peu efficaces

4.2.f) Quelles autres propositions d'amélioration du repérage des cédants ou de la mise en relation cédants/futurs installés seraient à formuler ?

4.2.g.a) Certains organismes tels que coopératives, groupements de producteurs ou centres de gestion ont-ils un rôle à jouer dans le repérage des cédants ? Oui [] Non []

4.2.g.b) Si oui, quel(s) rôles pour quel(s) organismes?

4.2.h) Quel lien pourrait être fait entre accompagnement des cédants et accompagnement de l'installation ?

4.3. Transmission hors cadre familial

4.3.a.a) La LOA 2006 a introduit des dispositifs destinés à encourager la transmission hors cadre familial, en particulier le bail cessible, et le fonds agricole, qui se sont peu développés. Faudrait-il réfléchir à des améliorations de ces dispositifs pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle ? Oui [] Non []

4.3.a.b) Si oui, quelles propositions d'amélioration seraient à formuler concernant ces outils de la LOA?

4.3.b) Quelles autres propositions d'amélioration seraient à formuler pour faciliter la transmission hors cadre familial ?

5. Quelle gouvernance ?

5.a.a) Comment assurer dans chaque région la complémentarité entre les aides de l'État, des Régions et des autres financeurs ?

5.a.b) En particulier, sur quelle(s) instance(s) s'appuyer ?

5.b.a) Une instance nationale dédiée au sujet de l'installation/transmission serait-elle utile ? Oui [] Non []

5.b.b) Si oui, quelles missions et quelle composition ?

5.c.a) Une instance régionale dédiée au sujet de l'installation/transmission serait-elle utile ? Oui [] Non []

5.c.b) Si oui, quelles missions et quelle composition ?

5.d) Quels éléments devraient figurer dans le cadre national sur le rôle et les missions des différentes instances de gouvernance ?

5.e.a) Comment renforcer la communication sur le dispositif d'accompagnement ?

5.e.b) A quels échelons devrait-elle être assurée ?

[] National

[] Régional

[] Départemental

5.e.c) Comment coordonner efficacement les actions de communication des différents échelons ?

5.f.a) Concernant l'observatoire de l'installation www.installagri.net, confirmez-vous l'utilité de cet outil statistique pour suivre et évaluer les politiques d'installation et de transmission? Oui [] Non []

5.f.b) Quelles propositions pouvez-vous formuler pour lui permettre de jouer pleinement ce rôle ?